

Les éditeurs de musique saluent les consultations sur le fonctionnement de la Commission du droit d'auteur

Toronto, le 9 août 2017 — L'Association canadienne des éditeurs de musique (CMPA) et l'Agence canadienne des droits de reproduction musicaux (CMRRA) saluent les consultations du gouvernement fédéral portant sur la façon d'examiner le travail de la Commission du droit d'auteur du Canada et se sont engagées à participer pleinement au processus.

« Le fonctionnement de la Commission et les décisions qui en découlent sont essentiels à l'essor et à la croissance du secteur canadien de l'édition de musique au Canada, a déclaré Margaret McGuffin, directrice générale de la CMPA. L'Association canadienne des éditeurs de musique est convaincue depuis longtemps du besoin de rendre le processus d'établissement de tarifs de la Commission le plus efficace et efficient possible, surtout en cette période de changements profonds dans le monde numérique. »

« Les éditeurs musicaux canadiens saluent l'apparition de nouveaux services et de nouvelles technologies qui rapprochent les mélomanes et la musique qu'ils aiment, a ajouté M^{me} McGuffin. La croissance du marché musical en ligne présente une occasion vitale pour les auteurs-compositeurs et les éditeurs de musique afin qu'ils concrétisent l'entière valeur économique potentielle de la musique qu'ils créent et dont ils font la promotion. En même temps, ces titulaires de droits méritent de recevoir une juste rémunération pour ce que la musique apporte à ces services musicaux. Pour ce faire, ils ont besoin d'une commission indépendante bien rodée qui a la capacité d'offrir le service crucial pour lequel elle a été créée. »

Selon Veronica Syrtash, vice-présidente aux Affaires juridiques et commerciales de la CMRRA, « pour les titulaires de droits que nous représentons, il est extrêmement important que la Commission du droit d'auteur du Canada rende ses décisions de façon rigoureuse et en temps voulu, et possède les ressources nécessaires pour examiner les nombreuses applications de tarifs sur les nouvelles technologies ».

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Kate Horodnyk
Spécialiste des communications et des médias sociaux
Association canadienne des éditeurs de musique (CMPA)
56, rue Wellesley Ouest, bureau 320
Toronto (Ontario) M5S 2S3
416 926-1966, poste 234
khorodnyk@musicpublishing.ca

Lydia Couture-Comtois
Adjointe à la direction
Agence canadienne des droits de reproduction musicaux
(CMRRA)
56, rue Wellesley Ouest, bureau 320
Toronto (Ontario) M5S 2S3
416 926-1966, poste 228
lcouture-comtois@cmrra.ca

-30-

À propos de la CMPA

Fondée en 1949, l'Association canadienne des éditeurs de musique est la plus ancienne association de l'industrie musicale du Canada. Elle crée des perspectives commerciales mondiales pour ses membres et fait la promotion de leurs intérêts et de ceux de leurs auteurs-compositeurs partenaires par la défense de leurs droits, la communication et l'éducation.

À propos de la CMRRA

Fondée en 1975, la CMRRA est une société de gestion collective qui représente des titulaires de droits d'auteur, qu'il s'agisse de grandes maisons d'édition multinationales ou d'auteurs-compositeurs. Ces ayants droit possèdent ou gèrent la grande majorité des œuvres musicales enregistrées, vendues et diffusées au Canada. En leur nom, la CMRRA octroie des licences aux particuliers et aux organismes qui font la reproduction de leurs œuvres sur divers supports, notamment des services de transmission en continu, des produits physiques et la reproduction mécanique à des fins de radiodiffusion par satellite et par voie terrestre.